



VILLE DE RÉMIRE-MONTJOLY



DOSSIER DE PRESSE

Enseignement musical à l'espace culturel « Joseph Ho-Ten-You »

*Nouveau Partenariat avec le Conservatoire de Musique,
de Danse et Théâtre de Guyane (CMDTG)*

Séance de signature le Lundi 06 février 2023 – 11h00
à l'Hôtel de Ville

1 – LA GENESE DU PARTENARIAT

Installée en novembre 2020, la Municipalité de Rémire-Montjoly confirme sa volonté d'innover par une nouvelle offre culturelle pérenne sur son territoire. Parmi les grands projets tel que l'édification d'un Grand Ensemble Culturel (GEC) en cœur de ville, figure la politique d'enseignement musical territorialisé.

Concrètement, il s'agit de maintenir les cours délocalisés du CMDTG, 1^{ère} et 2^{ème} année, à Rémire-Montjoly. Les élèves auront la possibilité de poursuivre leur cycle à Cayenne., après examen de passage.

A la différence du 1^{er} partenariat initié en 2019, cet accord qui se concrétise grâce aux signatures de ce jour, s'inscrit dans une dimension de « réseau » des établissements d'enseignement artistique (EEA) Guyanais.

C'est toute l'ambition du CMDT Guyane de favoriser, dès 2022, le fonctionnement en réseau avec l'ensemble des différents EEA de Guyane dans une logique de professionnalisation des jeunes Guyanais ; il s'agit des écoles de **Matoury, Macouria, Kourou, Sinnamary Saint-Laurent du Maroni ; et nouvellement l'EMM (école municipale de musique) Rémire-Montjoly.**

La municipalité de Rémire-Montjoly souscrit à cette ambition car le réseau se définit comme un modèle de fonctionnement s'appliquant à des thématiques préalablement définies par les parties qui désirent mutualiser leurs moyens et leurs services pour l'organisation pédagogique, la mise à disposition et la formation des enseignants, la réparation ou encore le prêt d'instruments à titre d'exemple.

Un autre aspect novateur est la possibilité de développer des projets artistiques avec les élèves en les mettant sur scène ou en organisant des mini concerts dans différents lieux publics du territoire.

Le CMDTG, outil culturel et éducatif de la Collectivité Territoriale de Guyane, impulse cette synergie en déroulant son Projet d'Établissement 2020-2025.

Ce conventionnement triennal permet à la Commune de Rémire-Montjoly d'enrichir l'offre par des cours d'éveil musical dès 5 ans, d'initiation et de percussions et de formation musicale, conformément au règlement des études de niveau Conservatoire. Parallèlement l'école municipale de musique (EMM), est un nouveau service municipal autonome et distinct, qui vient en complémentarité.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ensemble du dispositif par délibération n° 2022- 11/ RM du 16/02/2022, relative à la politique d'enseignement musical territorialisé ;

2 – LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Les parties partagent les mêmes objectifs ci-après définis :

→ Favoriser, à partir de 2022, le fonctionnement en réseau avec l'ensemble des différents EEA (établissements d'enseignement artistique) de Guyane

→ Mutualiser les moyens dans une logique de professionnalisation des jeunes Guyanais ;

→ Maintenir, à l'espace culturel « Joseph Ho-Ten-You », des cours de musique de niveau conservatoire,

→ Développer de projets artistiques dans une logique de diffusion musicale dans différents lieux du territoire communal.

Les élèves de l'EMM et ceux du CMDTG pourront s'enrichir mutuellement par l'organisation de concerts à différents lieux du territoire (création et répétitions communes ...).

*Le fonctionnement en réseau / Caractéristiques

Les thématiques négociées au préalable dans le cadre du partenariat commune de Remire-Montjoly / CMDTG :

☑ L'organisation pédagogique ;

☑ La saison artistique des élèves ;

☑ La formation des intervenants ;

☑ La mise à disposition d'instruments et des locaux ;

☑ La mise à disposition des personnels enseignants du CMDTG selon leurs créneaux disponibles

☑ Le développement de projets artistiques communs.

3 – LE DEPLOIEMENT A REMIRE-MONTJOLY



Planning des cours de musique /

Jours	Cours	Horaire	Durée	Lieux	Intervenant	Nombres d'élèves
Lundi	Initiation	15h30-16h30	2h	Salles 1, ,3	Clara NUGENT	7 élèves
		16h30-17h30				9 élèves
	Percussions	17h30 à 19h00	1h30	Salle 1	Edel BETANCOURT	8 élèves
Mercredi	Percussions	13h30-19h	5h30	Salles 1	Edel BETANCOURT	8 élèves
Jeudi	Formation Musicale Ensemble	17h-18h	1h	Salles 3	Edel BETANCOURT	9 élèves
Samedi	Eveil Musical	10h00-11h00	2h00	salle 2	Jean-Louis DANANCIER	7 élèves
		11h00-12h00				9 élèves
TOTAL			12 H			

L'effectif total, toutes disciplines confondues est de 38 élèves inscrits aux cours délocalisés du CMDTG à Rémire-Montjoly.

CONTACTS PRESSE

✓ **Nicole HO-BING-HUANG**

Directrice des Affaires Culturelles de la Ville de Rémire-Montjoly

Tél : 0594 25 11 80

pitrm.hbh@orange.fr

✓ **Virginie BENOIT**

Chargée de la Communication et des Relations Publiques
de la Ville de Rémire-Montjoly

Tél : 0594 35 90 58 – 0694 22 97 19

hdv.vbenoit@orange.fr

✓ **Michaëlle NGO YAMB NGAN**

Directrice du CMDTG

Tel: 0594 29 84 36 – bâtiment 1 – bureau 124

michaëlle.ngoyamb@cmtg-guyane.fr

